

DELIBERATION N° CPPP 15-01 DU 12 MARS 2015

**Portant avis sur le projet de
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
Douve-Taute**

La commission permanente des programmes et de la prospective (CPPP)

Vu

- le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 à L.212-7 et R.212-26 à R.212-48 ;
- l'arrêté du Préfet coordonnateur de bassin du 20 novembre 2009 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ;
- la délibération du comité de bassin n° CB 14.10 du 11 septembre 2014 relative à la délégation donnée à la commission permanente des programmes et de la prospective, pour donner des avis sur les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;
- la saisine du Président de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Douve-Taute du 13 janvier 2015;
- la consultation de la commission territoriale des rivières de Basse-Normandie du 23 février 2015.

DELIBERE

Article unique

La commission permanente des programmes et de la prospective émet un avis favorable sur la compatibilité du projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Douve-Taute avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2010-2015 et sur sa cohérence avec les SAGE en cours d'élaboration dans le groupement de sous-bassins concerné.

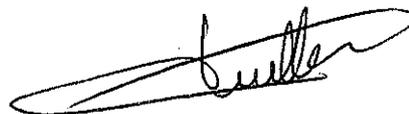
Elle souligne la bonne prise en compte des orientations et des objectifs du projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2016-2021 actuellement en cours de consultation par le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Douve-Taute.

Elle prend acte du bon niveau de connaissances locales acquis en particulier par un long investissement du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

Elle félicite la commission locale de l'eau, ses commissions thématiques, la structure porteuse et la cellule d'animation pour le travail accompli et apporte tous ses encouragements pour la mise en œuvre de ce schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Fait et délibéré à Nanterre, le 12 mars 2015

Le Président de la Commission permanente
des programmes et de la prospective

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JUILLET', with a large, sweeping flourish underneath.

Nicolas JUILLET